

Cannabis thérapeutique : c'est pour bientôt en France ?

L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) vient de rendre publique les premières conclusions du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire (CSST) sur la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France.

Avis favorable

Après avoir auditionné les parties prenantes (notamment représentants des patients et de professionnels de santé) et étudié les différentes expériences internationales, le CSST estime pertinent d'autoriser l'usage du cannabis à visée thérapeutique dans certaines situations cliniques. **L'avis favorable concerne bien la plante de cannabis elle-même, les médicaments contenant des cannabinoïdes continuent de suivre les circuits habituels d'autorisation (AMM, ATU). Cette décision rejoint les propositions de la Fédération Addiction lors de son audition par cette commission¹.**

Dans quelles indications ?

Les situations cliniques sont bien définies : douleurs réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles ; certaines formes d'épilepsie sévères et résistantes ; soins de support en cancérologie ; situations de soins palliatifs et de la spasticité douloureuse dans la sclérose en plaques. Le cannabis pourrait donc être autorisé, seul ou en association avec d'autres traitements, en cas d'intolérance ou d'échec total ou partiel des thérapeutiques usuelles (y compris des médicaments contenant des cannabinoïdes). Compte tenu des risques pour la santé de la voie fumée, le comité exclut cette voie d'administration mais reste ouvert aux autres voies (orale, inhalation par vaporisation).

Suivi, observation, recherche

Le rapport bénéfices/risques du cannabis thérapeutique n'a pas encore été évalué, malgré l'ancienneté de certaines expériences internationales qui s'attachaient plus à répondre, par des initiatives populaires par voie référendaire, à une demande sociale qu'à une démarche de santé publique. Dans l'intérêt des patients concernés, la France a l'occasion de contribuer à cette évaluation. Le Comité souhaite qu'un suivi des

¹ Lien Audition Fédération Addiction – Jean Michel Delile, président
<https://www.federationaddiction.fr/cannabis-audition-ansm-delile/>

COMMUNIQUE DE PRESSE 14 décembre 2018

patients traités soit mis en place et que la recherche soit favorisée. La Fédération Addiction avait milité pour cette évaluation, susceptible d'aider à sortir du conflit entre « pro » et « anti » et d'aider chacun, patient, professionnel, grand public, à se forger un avis mieux fondé.

Et maintenant ?

L'ANSM va décider dans les prochains jours des suites à donner à ces travaux, notamment sur les modalités de la mise à disposition du cannabis à visée thérapeutique en France. Mais il faudra, pour que les propositions du CSST puissent être appliquées, qu'une évolution de la législation précise les canaux de production et de diffusion du cannabis-plante autorisé à des fins médicales. La question est d'importance, nous voyons bien au plan international, comment beaucoup d'auto-producteurs, de coopératives ou de petits producteurs de cannabis thérapeutique sont rachetés par les puissantes firmes de l'industrie du tabac avec des risques importants de lobbying et de pression marketing où les enjeux de santé publique ne compteraient plus guère.

La Fédération Addiction militera pour que le « cannabis thérapeutique » reste avant tout une question de santé et non d'intérêts financiers ou économiques.

CONTACT PRESSE

Fédération Addiction

Olivier HUREL – Chargé de projet

o.hurel@federationaddiction.fr

01.43.43.72.38